



28 d, Rue de la Rotonde -25000 Besançon

Contact : 03 81 50 60 07

www.chaprais.fr

association@chapraisrotonde.fr

Monsieur le Maire
VILLE DE BESANCON
2 rue Mégevand
25034 BESANCON Cedex

Besançon le 28 Novembre 2011

**OBJET : Aménagement des Terrains
RFF (Ex POMONA) Rue de la Rotonde**

Monsieur le Maire,

Nous vous avons déjà entretenu, par le passé, de nos propositions concernant la requalification des terrains délaissés « Pomona » propriété de RFF ;

La nécessaire modification du PLU qui classe, à ce jour, ces terrains en zone d'activités ferroviaires, devrait donner lieu, à notre sens, avant l'enquête publique, à une large concertation.

Depuis une réunion publique, que vous avez organisée le 23 Octobre 2009 à la Chambre de Commerce et d'Industrie, nous n'avons aucun renseignement concret. Vous aviez alors déclaré votre volonté de faire conserver le petit espace boisé et la nécessité d'établir un accès autre que celui existant, en plein virage.

Par courrier en date du 24 janvier 2011, nous vous rappelions nos souhaits et suggestions :

Transformer ces terrains en un mini quartier écologique afin d'y respecter les contraintes : terrain pollué, proximité des voies ferrées (qui nécessitent des normes d'isolation drastiques), proximité de bâtiments construits de l'autre côté de la rue de la Rotonde et donc obligation de préserver l'intimité et le soleil des occupants, (d'autant que le terrain Pomona est en surplomb par rapport à ces habitations), activités professionnelles non polluantes.

Enfin nous souhaitons toujours que soient prévues, en rez-de-chaussée des immeubles à construire des locaux pour les réunions et les activités associatives du quartier.

..../...

.../...

Depuis notre 13^{ème} Assemblée Générale le 13 Octobre 2011, nous préconisons, suite au débat instauré, de prendre trois mesures très importantes pour le quartier et son avenir :

- L'exigence que dans le cadre des 20% de logements sociaux obligatoires, ceux-ci soient plutôt de type 5 et 6 afin de permettre à des familles de s'installer et stopper ainsi la progression du vieillissement de la population du quartier.
- L'obligation, pour les architectes et promoteurs d'indiquer sur leurs plans, les lieux collectifs prévus pour le compostage.

Nous avons appris, malheureusement pas par le canal de vos services ou par RFF qu'un opérateur, le Groupe VINCI, a été désigné et que des plans sont déjà établis.

D'ailleurs des travaux de sondage sur ces terrains viennent d'être effectués.

Nous vous rappelons donc notre souhait d'un véritable débat citoyen sur ces questions qui doit s'ouvrir bien avant la phase d'enquête publique puisqu'à ce moment là les projets seront beaucoup trop avancés pour permettre de prendre en compte les suggestions de la population.

Vous avez tout à y gagner afin que cet aménagement soit exemplaire et s'intègre parfaitement dans l'environnement de ce quartier.

Nous sommes à votre disposition et à celle de vos services afin d'en discuter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

J.Claude Goudot.

Copie à : Mr Pascal MILLARD
Directeur Urbanisme.